



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la ville de Danville, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 7 avril 2025, les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement 2025-04 – relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Danville

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 497 – Délivré le 26 mai 2025

Règlement 2025-06 relatif au lotissement de la Ville de Danville

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 499 – Délivré le 26 mai 2025

Règlement 2025-07 sur la construction

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 500 – Délivré le 26 mai 2025

Règlement 2025-08 sur les permis et certificats

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 501 – Délivré le 26 mai 2025

Règlement 2025-09 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 502 – Délivré le 26 mai 2025

Règlement 2025-10 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 503 – Délivré le 26 mai 2025

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, A-19.1)

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Ville pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au www.danville.ca

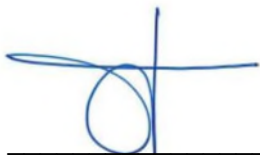
Donné à Danville, ce 17^e jour de septembre 2025.

Isabelle Tremblay
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 septembre 2025.



Isabelle Tremblay
Greffière